



Conseil Commun de la Fonction Publique

Il faudra bien que le Ministre réponde aux revendications des agent.es publics !

Les organisations syndicales représentatives des agent.es publics ont participé, ce jour, à la première réunion du Conseil Commun de la Fonction Publique présidé par Monsieur Laurent Marcangeli, ministre de l'action publique, de la Fonction publique et de la simplification.

Force est de constater que le ministre s'inscrit dans la continuité et même dans l'aggravation des politiques de liquidation de la Fonction publique et des agent.es publics.

À l'ordre du jour : austérité budgétaire avec de nouvelles mises en cause et de suppressions de toute une série de missions de service public, d'emplois publics, austérité salariale avec notamment la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, le non-versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'achat pour la deuxième année consécutive.

Dans le même temps, le ministre n'apporte toujours pas de réponse à la demande d'ouverture d'un processus de négociation sur la revalorisation immédiate et significative des traitements et des salaires de l'ensemble des agent.es publics, de la valeur du point, de son indexation sur l'inflation, sur la refonte des grilles indiciaires, sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans un tel contexte, alors que le ministre porte la diminution de 10 % de la rémunération versée au titre du congé maladie ordinaire qu'il a défendu au Sénat, il ose proposer un accord de méthode dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.

C'est irrecevable !

La CGT a porté l'exigence d'abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, le maintien et l'amélioration des régimes de retraite des fonctionnaires et des agent.es publics.

Plus largement, la CGT porte une exigence de réduction du temps de travail tout au long de la vie avec, avec entre autres, la retraite à 60 ans et les 32 heures.

A ce stade et pour seule réponse le ministre a proposé l'instauration d'une « *chambre spécifique* » propre à la Fonction publique au sein de laquelle des discussions sur les régimes de retraite des agent.es publics seraient conduites.

Toutes les organisations syndicales ont réitéré, y compris dans un vœu commun voté à l'unanimité, leur demande de retrait de l'ordre du jour du texte organisant le passage de 100 à 90 % du maintien de la rémunération au titre du congé maladie ordinaire. Ce même vœu a aussi fait l'objet d'un vote positif par la coordination des employeurs territoriaux et d'un vote en abstention par les représentant.es des employeurs hospitaliers.

C'est donc contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agent.es publics que le ministre organise une régression majeure des conditions de vie et de travail des personnels.

C'est aussi et surtout contre l'avis des agent.es publics qui se sont massivement inscrit.es dans la grève et les manifestations du 5 décembre dernier qu'il le fait.

Du point de vue des employeurs publics, seul.es les représentant.es de l'Etat auront voté pour la régression sociale.

Même si nous sommes loin du compte, la mobilisation du 5 décembre dernier, dès lors qu'elle aura contribué à censurer le Gouvernement Barnier, aura porté de premiers fruits : la revalorisation des retraites et des pensions au 1er janvier 2025, la renonciation du passage de 1 à 3 journées de carence, l'abandon confirmé lors de ce CCFP par le ministre du projet de loi « Guérini » - qui devait entre autres faciliter le licenciement des fonctionnaires, augmenter le volume de la rémunération au mérite, etc.

L'action paie. C'est en élevant le rapport de force que nous pouvons gagner sur nos propositions et revendications.

C'est dans ce sens que la CGT Fonction Publique appelle les agent.es publics à s'inscrire dans la grève féministe et unitaire du samedi 8 mars prochain, journée internationale de lutte et de mobilisation(s) pour le droit des femmes.

C'est aussi dans ce sens que la CGT Fonction Publique appelle à la mobilisation initiée le 20 mars prochain par différentes organisations de retraité.es pour reconquérir la sécurité sociale.

S'agissant plus particulièrement de la Fonction publique, la CGT appelle les personnels à se mobiliser largement.

Elle proposera à toutes les organisations syndicales qui le souhaiteront de construire une première journée de mobilisation y compris par la grève et la manifestation pour imposer d'autres choix.

Montreuil, le 11 février 2026